

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DES
EAUX FORETS CHASSES ET PECHES

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES SERVICES
ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FORMATION

B. KOL/D. SAN/
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
UNITE DIGNITE TRAVAIL

DECISION

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DES EAUX FORETS CHASSES ET PECHES

N° 030 /MEFPC/CAB/SG/DSAF/SPT.

(/ISAS :

- (/U la Constitution du 14 Janvier 1995 ;
- (/U l'Ordonnance n° 93.008 du 14 Juin 1993, portant Statut Général de la Fonction Publique Centrafricaine ;
- (/U le Décret n° 97.012 du 30 Janvier 1997, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Action pour la Défense de la Démocratie ;
- (/U le Décret n° 97.015 du 18 Février 1997, portant nomination des Membres du Gouvernement d'Action pour la Défense de la Démocratie et son Additif n° 97.043 du 7 Avril 1997 ;
- (/U le Décret n° 98.023 du 12 Février 1998, portant Organisation du Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches et fixant les Attributions du Ministre ;
- (/U le Décret n° 81.124 du 26 Novembre 1981, fixant les modalités de différents régimes de congé ;
- (/U la demande de l'intéressé en date du 14 Avril 1998.

DECIDE

Article 1er. - Un congé Administratif de deux (2) mois au titre des années 1997 - 1998 à passer à Bangui et BOZOU (Préfecture de l'Ouhang-Pendé) pour compter du 25 Juin 1998 est accordé à Monsieur GANDOKO Albert, Ingénieur des Travaux Forestiers de 3ème Classe, 3ème Echelon, Chef de Service de l'Inventaire et d'Aménagement Forestier au Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches à Bangui.

Article 2. - L'intéressé passant son congé à BANGUI et BOZOU, voyagera à ses frais et prendra toutes les dispositions nécessaires pour rejoindre son poste dès l'expiration de son congé.

Article 3. - La présente Décision sera enregistrée et Communiquée partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- MEFPC/CAB... I
- SG... I
- DGSC... I
- DGFP... I
- DCF... I
- DSAF/SPT... 2
- INTERESSE... I
- DOSSIER... I
- ARCHIVES... 2

FAIT A BANGUI, LE 20 JUIN 1998

LE MINISTRE

- Joseph G. O M B A. -